

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 11 juillet 2011**

**2011 V. 31G** Vœu relatif à la fermeture de places d'accueil en urgence des sans abri.

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil général,**

La fermeture du centre d'hébergement d'urgence Yves Garel a suscité de fortes inquiétudes à propos du sort des femmes en situation d'errance sur notre territoire. Les places supprimées en raison de l'état du bâtiment (38 places pour les femmes) seront cependant en partie compensées grâce à la mobilisation d'un immeuble de la ville situé au 52 rue Servan permettant l'ouverture début septembre d'un centre de 58 places dans le 11<sup>e</sup>, dont la gestion a été confiée au Centre d'Action Sociale Protestant. Cependant, la plupart des places correspondent à de la stabilisation et non à de l'accueil en urgence. Pendant l'été, les femmes seront hébergées temporairement sur plusieurs centres d'hébergement grâce à la mobilisation de la direction du samu social. La Ville a également mobilisé un autre immeuble municipal rue Oscar Roty, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, proposant 65 places pour les hommes ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Malgré l'engagement solidaire de la Ville, la fermeture du centre Yves Garel n'est donc que partiellement compensée par des places créées à l'initiative de la Ville avec le soutien du Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, dans un contexte où les besoins en hébergement d'urgence ne cessent de croître.

L'hébergement des enfants, des femmes et des hommes sans abri - qui est de la pleine responsabilité de l'Etat - vit une crise sans précédent. Alors qu'en 2010, un diagnostic partagé faisait état de 13 000 places manquantes en Ile de France, la politique du « logement d'abord » engagée par le Gouvernement se solde en fait par la diminution brutale du nombre de places en hôtel social (- 5000 en 2011 sur toute l'île de France, - 3500 sur Paris) décidée par le Préfet d'Ile de France avec la remise à la rue des familles ou leur placement dans les urgences hospitalières au moment où les demandes de prise en charge explosent.

Les associations de solidarité et les agents du Samu social ont manifesté leur colère et leur désarroi face à ces mesures dramatiques, à l'occasion d'un mouvement de grève et de plusieurs manifestations. L'Etat a également annoncé une réduction drastique de ses financements de l'aide alimentaire (- 30 %) alors que les lieux de distribution sont saturés et refusent des usagers.

La politique du « logement d'abord » n'est donc que le prétexte trouvé par le Gouvernement pour exclure certains publics des politiques publiques, comme les demandeurs d'asiles, les migrants, et tous ceux qui n'ont pas d'autre refuge que les campements dans les bois ou le long du périphérique.

Avec les associations, la Région Ile de France et les Départements de Seine Saint Denis et du Val de Marne s'opposent vigoureusement - aux cotés de la Ville de Paris - à ce démantèlement des politiques de lutte contre l'exclusion qui bafoue les droits fondamentaux des plus démunis. Pour sortir de la crise, nous avons élaboré avec Claude Bartolone, Christian Favier et Jean-Paul Huchon un manifeste pour une autre politique de l'hébergement et du logement des sans-abri dans la métropole qui développe plusieurs propositions pour améliorer la prise en charge des sans-abri.

Dans ce contexte, le Conseil de Paris sur proposition de l'Exécutif, de Danielle Simonnet, Hélène Bidard, Emmanuelle Becker et les élu-e-s du groupe communiste et du parti de gauche,

Emet le vœu :

- qu'un moratoire immédiat soit déclaré sur les fermetures de places d'hébergement et que les crédits d'urgence dédiés aux 115, au Samu social, aux associations gestionnaires de centres ou qui participent à l'aide alimentaire soient rétablis, sur la base des dépenses constatées en 2010 et accrus en fonction des besoins

- que l'Etat organise une table ronde régionale pour débattre des propositions du manifeste des élus franciliens avec notamment :

- la programmation de 13 000 places d'accueil répartie de manière équilibrée sur l'Ile de France,

- la création de plateformes d'accueil pour les demandeurs d'asile,

-le suivi des campements de Roms (accompagnement social des personnes y habitant, amélioration des conditions de vie et accompagnement vers des hébergements pour celles qui le souhaitent)

- la régionalisation du Samu social et des 115 tout en respectant d'une part les lieux de vie habituels des sans logis dans leur ville et arrondissement afin de tenir compte de la scolarisation, des lieux de travail et des liens sociaux si précieux pour ces populations fragiles, et en respectant le principe de continuité dans les solutions apportées,

- le développement de propositions de logements alternatifs à l'hôtel (les logements d'insertion, le logement social comme l'intermédiation locative)